

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU JEUDI 15 NOVEMBRE 1883

PRÉSIDÉE

PAR M. ROUSSE

DIRECTEUR.



PARIS

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{IE}

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE, RUE JACOB, 56

M DCCC LXXXIII

FONDATIONS

DESTINÉES AUX ACTES DE VERTU.

PRIX MONTYON.

L'Académie a décerné :

Un prix de *trois mille francs* :

A *Charles-Pierre LAVIE*, à Dunkerque, *Nord*.

Un prix de *deux mille francs* :

A l'abbé *MARCHAL*, à Rochefort, *Haute-Marne*.

Un prix de *quinze cents francs* :

A *Radegonde-Julie-Séraphine PINTRE*, passage Jean-Nicot,
n° 15, à Paris.

PRIX HONORÉ DE SUSSY.

L'Académie a décerné :

Deux prix de *trois mille francs* :

A *Marguerite ALIZON*, à Commercy, *Meuse*;

A *Paul-Émile DESCOMBES*, à Valence, *Drôme*.

Un prix de *quinze cents francs* :

A *Mélanie JUHEL*, à Saint-James, *Manche*.

Onze médailles de *mille francs* :

A *Jules-Ernest MAISON*, à Châtignonville, *Seine-et-Oise*;

A *Joseph BRAU-NOGUÉ*, à Campan, *Hautes-Pyrénées*;

A *Florence LOISEL*, à Vattetot-sur-Mer, *Seine-Inférieure*;

A *Anaïs BOYER*, à Millau, *Aveyron*;

A *Marie SION*, Grande rue de Passy, 53, à Paris;

A la dame *TODIC*, à Plouisy, *Côtes-du-Nord*;

A *Madeleine CONSTANT*, à Grasse, *Alpes-Maritimes*;

A *Jeanne EMERY*, à Saint-Servan, *Ille-et-Vilaine*;

A *Élisabeth AVIGNON*, à Estables, *Lozère*;

A *Marguerite*, dite *Joséphine BEUF*, à Carentoir, *Morbihan*;

A la dame veuve *TRINQUE*, à Fontans, *Lozère*.

Vingt-deux médailles de *cing cents francs* :

A *Élisabeth-Lize PROVIN*, à Domremy, *Haute-Marne*;

A *Élisabeth LAVIGNE-BADIE*, à Navarrenx, *Basses-Pyrénées*;

A *ANNETTE*, à Cette, *Hérault*;

A *Hortense-Julienne-Jacqueline FÉRARD*, à Sarceaux, *Orne*;

A *Pierrette-Clerc MURET*, boulevard de la Villette, n° 65, à Paris;

A *Louise GEORGETEAU*, rue Racine, n° 3, à Nantes, *Loire-Inférieure*;

A *Aimée ABRAHAM*, à Argonges, *Manche*;

A *Angélique AGOGUÉ*, à Coullons, *Loiret*;

- A *Madelon* HERMITTE, boulevard Mérentié, n° 55, à Marseille, *Bouches-du-Rhône*;
- A *Marie-Louise* HULLERET, rue du Barbâtre, n° 108, à Reims, *Marne*;
- A *Marie* ARMAND, à Villepinte, *Seine-et-Oise*;
- A *Annette* TERRANGLE, rue Oberkampf, n° 145, à Paris;
- A *Félicité* BASLÉ, à Martigné-Ferchaud, *Ille-et-Vilaine*;
- A la dame veuve HAMELIN, à Saint-Lô, *Manche*;
- AUX ÉPOUX BELLOT, rue de Courlancy, n° 123, à Reims, *Marne*;
- A la dame HEULE, boulevard Saint-Michel, n° 139, à Paris;
- A la dame MILLON-MERLE, à Pontevès, *Var*;
- A *Pauline-Élisa* BONNIN, rue du Faubourg Poissonnière, n° 68, à Paris;
- A la dame BRETON, à Verneuil, *Oise*;
- A la dame MALLÉN, à Corbelin, *Isère*;
- A *Geneviève-Anne* BERGE, place Croix-Morin, n° 10, à Orléans, *Loiret*;
- A *Anne-Élisabeth* BERLET, à Fayence, *Var*.

PRIX SOURIAU.

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, est décerné à la dame veuve SAULGEOT, rue du Cherche-Midi, n° 31 à Paris.

PRIX MARIE LASNE.

Ces prix, de la valeur de *trois cents francs* chacun, doivent être donnés « *de préférence aux plus pauvres, et autant que possible à ceux qui auront donné de bons exemples de piété filiale* ».

Ces prix sont attribués :

- A *Augustine GASNIER*, à Ingrandes, *Maine-et-Loire* ;
- A *Mathurine DANIEL*, à l'Hermitage-Lorge, *Côtes-du-Nord* ;
- A *Marie CORSEUL*, à Saint-Samson, *Côtes-du-Nord* ;
- A la dame *LECLERC*, à Réhon, *Meurthe-et-Moselle* ;
- A *Rosa PLOU*, à Oloron-Sainte-Marie, *Basses-Pyrénées* ;
- A la dame *DECRAMER*, rue d'Espagne, à Roubaix, *Nord*.

PRIX GÉMOND.

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, est décerné à *Jacques-Marie QUESNEL*, à Granville, *Manche*.

PRIX LAUSSAT.

Ce prix, de la valeur de *trois cent cinquante francs*, est
décerné à *Adèle GESLIN*, à Pont-Main, *Mayenne*.

PRIX ANONYME

FONDE PAR UNE PERSONNE CHARITABLE.

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, est décerné à la
dame veuve *FRANÇOIS*, directrice de la crèche Sainte-
Geneviève, à Paris.
